

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission N° 37 – Date : 23.01.2025

chargée de l'examen du postulat de Postulat de Mme Anaïs TIMOFTE :

« Des prix accessibles à toutes et tous dans les cafés et restaurants dont la Ville est propriétaire »

Présidence :	M. Thibault SCHALLER (UDC) remplace Mme Patrizia MORI (UDC)
Membres présents :	Mme Carolina CARVALHO (soc.) ; M. Mountazar JAFFAR (soc.) ; Mme Sarah DEPALLENS remplace M. Yvan SALZMANN (soc.) ; M. Matthieu DELACRETAZ (PLR) ; M. Jacques PERNET (PLR) ; Mme Klesta KRASNIQI remplace Mme Anouck SAUGY (PLR) ; M. Valéry BEAUD (Les Verts) ; Mme Nathalie CARUEL remplace Mme Ariane MORIN (Les Verts) ; M. Johan PAIN (EàG) ; M. Mathias PAQUIER (v'lib.)
Membres excusés :	Madame Paloma GRAF (Les Verts) ; Mme Sarah NEUMANN (soc.)
Représentant de la Municipalité :	Mme Natacha LITZISTORF, directrice de LOGEMENT, ENVIRONNEMENT ET ARCHITECTURE
Invité-e-s :	Mme Andrea FAUCHERRE, adjointe à la cheffe de service Architecture et Logement (ARLO), responsable du Domaine Logements d'utilité publique & Établissements publics Mme Myriam ARLETTAZ, responsable des établissements publics Madame Catherine BORGHINI, cheffe de service d'architecture et du logement
Notes de séances :	Mme Camille LEMERY

Lieu Port Franc 18, 3^{ème} étage, salle 368

Date : 23.01.2025 - Début et fin de la séance : 17h00 – 17h50

Monsieur PAIN présente l'initiative de la postulante. Il avance que la situation financière s'est dégradée ces dernières années pour un nombre croissant de ménages avec l'augmentation des prix, ce qui a pour conséquence un isolement des personnes fragilisées qui ont tendance à se refermer sur elles-mêmes. Compte tenu des conséquences de l'isolement sur la santé, le postulat demande à la Ville de montrer l'exemple en proposant des prix abordables à l'attention des personnes à revenus modestes dans les cafés et restaurants dont elle est propriétaire.

La discussion s'ouvre, qui voit s'avancer les arguments suivants en faveur du postulat :

Conseil communal de Lausanne

- Des bons en faveur des personnes précaires seraient une aide ciblée efficace, n'auraient pas d'impact négatif sur les cafés/restaurants et seraient plus facilement réalisables qu'entrer dans des considérations de contrats de bail ;
- L'on pourrait davantage mettre en œuvre une politique d'incitation que d'obligation ;
- L'introduction de bons n'aurait pas d'impact négatif sur les cafés/restaurants ;
- En réponse aux arguments d'une commissaire, un commissaire affirme que des prix plus accessibles seraient au bénéfice de toute la population et que de fait il n'y aurait pas de risque de stigmatisation des personnes à faible revenu ;
- Les bons auraient l'avantage d'être plus aisé à mettre en œuvre qu'entrer dans des considérations de contrats de bail.

Les opposants de ce texte avancent pour leur part les points suivants :

- Une baisse des prix des consommations aurait un impact sur le chiffre d'affaires ainsi que sur le loyer ;
- Il ne serait pas possible de mettre en œuvre le postulat pour les gérants ayant actuellement un bail à loyers et qui refuseraient de baisser leurs prix ;
- La majorité des établissements appartenant à la Ville auraient déjà des prix très accessibles ;
- Le niveau des prix relève de la liberté de commerce et devrait dépendre de la seule décision des commerçants ;
- La concurrence est déjà difficile entre les cafés/restaurants et les grandes enseignes ;
- Il existe déjà les cafés suspendus ;
- Les cafés/restaurants sont déjà dans une situation difficile et sont les premiers touchés par l'augmentation des prix ;
- Il y a une incompréhension sur à propos des raisons pour lesquelles cela ne concernerait que les établissements de la ville ;
- Des prix plus faibles se répercuteraient sur la qualité.

En réponse aux questions et aux remarques de la commission, Mme la Municipale et les représentants de l'administration apportent les éclaircissements suivants :

- Concernant les établissements partenaires de la Ville, si cela se fait de discuter avec eux de leurs prix, il n'est en revanche pas possible de leur en imposer ; en ce qui concerne les nouveaux partenaires, ceux-ci sont choisis selon des critères publics de développement durable ;
- Le taux de vacances des établissements de la Ville est nul et le taux de rotation est très faible ; s'il y a des transferts, rares sont les faillites ;
- La question des prix et de l'éthique est systématiquement abordée avec les nouveaux exploitants.

Conseil communal de Lausanne

Parvenue au terme de ses délibérations, la commission passe au vote.

Conclusions de la commission : la prise en considération du postulat est acceptée par **6 oui** contre **5 non**, sans abstention.

Lausanne, le

Le rapporteur :

Thibault Schaller